

Distr.  
GENERALE

A/CN.4/453/Add.1/Corr.1  
9 juin 1993

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL  
Quarante-cinquième session  
3 mai - 23 juillet 1993

CINQUIEME RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE DES ETATS

établi par

M. GAETANO ARANGIO-RUIZ, Rapporteur spécial

Rectificatif

Article 2

Au début de l'alinéa b) du paragraphe 1, insérer avant le mot "ordonner" les mots "lorsqu'il y a lieu".